

Contrat Habitation PNO



CONDITIONS DE SOUSCRIPTION 2018
V12 03.2018

L'assurance en plus facile.

OBJET DU CONTRAT

Contrat destiné aux propriétaires d'appartement ou maison mis en location

SOUSCRIPTEURS

	ON ACCEPTE	ON REFUSE
SOUSCRIPTEUR	<ul style="list-style-type: none"> › Personne physique › SCI 	<ul style="list-style-type: none"> › Personne morale autre que SCI, promoteurs et agents immobiliers
ASSURANCES	<ul style="list-style-type: none"> › Avec ou sans antécédents d'assurance 	
ANTECEDENTS	<ul style="list-style-type: none"> › Demandés sur les 36 derniers mois 	<ul style="list-style-type: none"> › Résiliation compagnie quel que soit le motif sur les 36 derniers mois
SINISTRES	<ul style="list-style-type: none"> › Jusqu'à 1 sinistre 	<ul style="list-style-type: none"> › Sinistre Vol, plus d'1 sinistre
QUALITE DE L'OCCUPANT	<ul style="list-style-type: none"> › Propriétaire Non Occupant 	

BIEN / RISQUE

	ON ACCEPTE	ON REFUSE
Biens	<ul style="list-style-type: none"> › Appartements, Maison durablement louée (Un seul bail annuel par bien) 	<ul style="list-style-type: none"> › Biens non loués (vides ou en cours de vente), location saisonnière, › Chalets, bâtiments classés, manoir, château, locaux commerciaux, immeubles, maison divisée, › Mobil Home, caravane, péniche, › Bâtiment classé ou répertorié à l'inventaire des monuments historiques (entièrement ou partiellement) › Maison située hors agglomération, à plus de 100 mètres d'une maison régulièrement habitée
Surface	<ul style="list-style-type: none"> › Appartement : surface inférieure à 150 m² › Maison : surface inférieure à 250 m² 	<ul style="list-style-type: none"> › Bien immobilier ayant plus d'1 appartement (mini immeuble) › Maison divisée
Zone	<ul style="list-style-type: none"> › France métropolitaine 	<ul style="list-style-type: none"> › Corse, DOM-TOM
Usage	<ul style="list-style-type: none"> › D'habitation 	<ul style="list-style-type: none"> › Professionnel
Dépendances	<ul style="list-style-type: none"> › Jusqu'à 50 m² maximum 	<ul style="list-style-type: none"> › Dépendance > 50 m²

GARANTIES

Incendie, Dommages électriques et événements assimilés	✓	vétustée remboursée sous conditions*
Accidents électriques	✓	
Frais de démolition et déblais	✓	jusqu'à 10% de l'indemnité sur bâtiment et contenu
Perte d'usage, perte de loyer	✓	jusqu'à 1 an de loyer
Dégâts des eaux, gel	✓	
Attentat / Catastrophes Technologiques	✓	
Tempête / Grêle / Neige ou "événement climatique"	✓	avec Franchise Cat Nat
Catastrophes Naturelles	✓	avec Franchise Cat Nat
Bris de glaces,verranda, panneaux solaires	✓	sauf option Jardin et biens extérieurs (exclue)
Vol / Vandalisme et détériorations	✓	sauf option Jardin et biens extérieurs (exclue)
Responsabilité Civile	✓	jusqu'à 4 600 000 euros
RC assistante maternelle	✓	sous conditions*
Assistance 24h/24		exclu
Protection juridique		Garanti selon Conditions Générales Protection Juridique

Option

Meublé	10 000 € le contenu
NINA - Services Personnels	Option 1 - Assistance virtuelle et personnelle accessible par mail et applications Iphone ou Android, pour tous vos besoins et partout dans le monde (7j/7 de 9h à 21h). Option 2 - Idem option 1 avec disponibilités des services 24h/24 et de nombreux avantages commerciaux.

* se référer aux Dispositions Générales

PIECES A FOURNIR pour validation du contrat

Immédiatement :

- **Original** des Conditions Particulières, complétées et signées.
- Règlement à l'ordre d'April Partenaires.

VIGILANCE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

Produit classé en vigilance réduite : vérification d'identité obligatoire du souscripteur et de chaque assuré, ainsi que du payeur de prime si différent, par la présentation d'une pièce d'identité originale et la copie recto-verso de cette pièce.

Pièces d'identité acceptées :

- **Personne physique majeure** : carte nationale d'identité en cours de validité, passeport en cours de validité, permis de conduire (si photocopie et signature exploitables), carte de séjour en cours de validité.
- **Personne physique « protégée »** : pièce d'identité de la personne représentée, pièce d'identité du tuteur ou curateur (si personne physique) ou justificatif de représentation (en cas d'institution personne morale), jugement de mise sous tutelle ou curatelle, avec détail des actes autorisés.
- **Personne morale** : original ou copie du KBis de moins de 3 mois / immatriculation au répertoire des métiers ou des professions libérales pour non commerciaux / copie de la déclaration en préfecture ou statuts pour les associations et délégation de pouvoir et pièce d'identité en cours de validité de la personne physique représentant la personne morale.

FRACTIONNEMENT & PAIEMENT

	Annuel	Semestriel	Trimestriel	Mensuel avec perception du comptant de 2 mois
RIB ¹	✓	✓	✓	✓
Carte Bancaire ²	✓	✓	✓	✓
Chèque ³	✓	✓		

- 1 - **Le paiement par RIB** après réception du Mandat de prélèvement SEPA signé
Les prélèvements s'effectuent à la date choisie par le client : le 05, 10 ou 15 de chaque mois. En cas d'échec de prélèvement des frais pourront être perçus par l'établissement bancaire de l'assuré.
- 2 - **Le paiement par Carte Bancaire** (uniquement sur une Carte Bancaire de paiement).
Les prélèvements s'effectuent à la date choisie par le client : 01, 05, 10 ou 15 et sont renouvelés, si besoin, 2 fois dans un délai de 15 jours.
- 3 - **Le paiement par chèque**, le règlement de la prime s'effectue dès la souscription.

UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

Une équipe à votre service au **02 99 98 00 00**
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

Plus d'infos sur www.april-on.fr / APRIL Partenaires